



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E104311

VALABLE JUSQU'AU 26/09/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 27/01/2025

100 000

Raison sociale : ARVRO

3 BOULEVARD D'ORADOUR-SUR-GLANE
56100 LORIENT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 442 430 369 RCS

Siret : 442 430 369 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5419937

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 650776 /0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 650776 /0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Téléphone : 02 97 64 53 87

Fax :

Portable :

Site Internet : <http://www.construction-arvro.com>

E-mail : secretariat@arvro.fr

Responsabilité légale :

SUBIRA SEVERINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	11/09/2025
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/09/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	27/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	27/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/09/2023
o Ventilation mécanique	27/09/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/09/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/09/2023
o Isolation des combles perdus	27/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.